

Les propos du "gratta-papei"

Autor(en): **Burnet, Paul**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le nouveau conteur vaudois et romand**

Band (Jahr): **95 (1967-1968)**

Heft 1-2

PDF erstellt am: **28.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-234653>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les propos du « gratta-papei »

par Paul Burnet

Par « gratta-papei », il faut entendre aujourd'hui la modeste fonction de celui qui collabore à l'administration de notre aimable périodique. Ce travail consiste à enregistrer les nouveaux abonnés, à biffer le nom de ceux qui renoncent au service du journal, à noter les changements d'adresse, et surtout à faire le contrôle des paiements.

Ça n'a l'air de rien, et pourtant !... Essayez donc un jour de manipuler plus de mille coupons de bulletins de versement, plus de mille fiches, et faire plus de mille inscriptions ! On n'en voit plus le bout.

Je voudrais vous donner aujourd'hui cette recommandation dont vous vous ferez une règle d'or : *Chaque fois que vous écrivez à l'administration du journal ou que vous payez quelque chose, donnez toujours les nom, prénom et lieu de résidence qui constituent l'adresse sous laquelle le journal vous parvient.* Car nous ne connaissons pas les prénoms de tous les membres de votre famille et ne pouvons deviner que vous écrivez d'un endroit où vous n'êtes qu'en vacances.

Ce numéro du journal contient un bulletin de versement que vous voudrez bien remplir et payer sitôt que vous aurez un peu d'argent sous la main. Pour la première fois, ce bulletin porte au dos du coupon perforé, votre nom et adresse. Alors profitez de faire les corrections ou

compléments qui s'imposent et dont nous tiendrons compte.

Une chose nous a toujours surpris : c'est le nombre incroyable de remboursements qu'il faut envoyer chaque année ; cinq ou six cents ! Pourquoi ? L'impression de ces formules sur papier jaune est coûteuse et nous serons obligés de les établir à 9 fr. 50, soit 9 fr. pour le journal, 25 ct. pour la poste et 25 ct. pour l'impression et l'adressage. Alors ne manquez pas d'utiliser, d'ici la mi-novembre, le bulletin vert qui vous parvient ce jour.

Et si, pour une raison ou pour une autre, vous n'avez qu'une fraction d'abonnement à payer, rappelez-vous que chaque numéro du *Conteur* revient à 1 fr. 50 (payable par bulletin non imprimé, tel que les fournit la poste).

Souvenez-vous enfin que notre journal a son compte de chèques particulier qui n'est pas celui de l'Imprimerie Bron, ni celui de votre amicale de patoisants.

Merci de votre compréhension, et... à bon entendeur, salut !

DIABLERETS
L'APÉRITIF PARFAIT

L'Apéritif

des Romands...

depuis

nonante et un ans !